

Gerhard Ulrich

auteur du livre [«L'Etat de droit» démasqué](#)

Avenue de Lonay 17

CH-1110 Morges

Morges, le 18.08.16

Monsieur

Nebojša Vučinić

CEDH

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg

***Votre décision non motivée concernant la requête 37931/12
de François Légeret du 28.03.13***

Monsieur Vučinić,

Votre patron, Guido Raimondi a reçu, ensemble avec 17 autres complices du crime judiciaire aux dépens de François Légeret, par courrier recommandé du 17.05.16 un exemplaire du livre L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire de Jacques Secretan, mai 2016, éditions Mon Village. Ce livre apporte la preuve de l'innocence de Monsieur Légeret, condamné à tort à perpétuité, et incarcéré déjà depuis 10 ½ ans. Ces gens-là ont eu l'occasion de faire amende honorable. Cependant, leur couardise les empêche d'assumer leur responsabilité.

Dix autres «juges» se sont également rendus coupables dans cette affaire. Vous êtes l'un de ces individus. Selon les sales habitudes de la Cour Européenne des Droits de l'Homme – la plus grande usine d'injustices du monde – vous avez déclaré ladite requête irrecevable, sans aucune motivation, violant ainsi l'article 45 de la CEDH (devoir de motivation).



Nebojša Vučinić

Voici les 9 fautifs restants qui me lisent en copie:

Corinne Ingold, «juge» assesseur du Tribunal de Vevey

Roland Hofmann, «juge» assesseur du Tribunal de Vevey

Geneviève Châtelain, «juge» assesseur du Tribunal de Lausanne

Jean-François Vuilleumier, «juge» assesseur du Tribunal de Lausanne

Sandra Rouleau, «juge» cantonale vaudoise

André Jomini, «juge» cantonal vaudois

Caroline Kühnlein-Hofmann, «juge» cantonale vaudoise

Niklaus Oberholzer, «juge» fédéral

Yves Rüedi, «juge» fédéral

*Joint à ce courrier, vous recevez à votre tour chacun un exemplaire du livre de Secretan. Il faut toujours espérer qu'un miracle se produise et que l'un de vous s'excuse publiquement pour avoir démoli le destin de François Légeret, **sans aucune preuve!***

A l'instar de tous les «juges» de Strasbourg, vous vous retrouvez piégé par votre pratique abominable de débouter le 90 à 98 % des 60'000 plaintes/an soumises sans même les lire! C'est délirant d'imaginer qu'il y aurait autant de quérulents en circulation, ne sachant pas différencier le bien du mal. Votre pratique vous a tous piégés aujourd'hui, car le monde entier va finir par comprendre que la Cour Européenne est une supercherie monstrueuse.



La Cour Européenne des Droits de l'Homme – la plus grande usine d'injustices du monde

Dans l'espoir de récolter les aveux de l'un ou l'autre d'entre vous qui termine le calvaire de François Légeret, je vous présente, Monsieur Vučinić, mes meilleurs compliments

Gerhard Ulrich

Annexe: L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire, Jacques Secrétan, mai 2016, éditions Mon Village